

Le mot du Maire

Notre dernier conseil municipal était principalement consacré au budget et aux grandes orientations pour les années à venir.

Le budget proposé et voté est le résultat de nombreux échanges et de la volonté de regarder avec le plus d'objectivité possible la situation financière de notre collectivité.

Une situation marquée par nos choix d'investissements réalisés au cours du mandat 2008-2014 (école maternelle, vestiaires, Vieille route de Landerneau...), mais aussi comme toutes les collectivités par une baisse historique des dotations. Pour la période 2014-2017, l'Etat a ainsi programmé une baisse des dotations de 12,5 milliards d'euros à l'encontre des collectivités locales ce qui représente pour la commune de La Roche Maurice une baisse de dotation de 72 500 € d'ici 2017. Ainsi, alors que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était de 271 227 € en 2013, elle sera de 198 727 € en 2017.

Une baisse historique à anticiper. Cela nous oblige à une rigueur budgétaire de tous les instants.

Ainsi pour la première fois, le budget des dépenses générales est inférieur à l'année précédente. Nous anticipons une baisse de ces dépenses de près de 17 000 € pour l'année 2015.

Aussi pour éviter l'effet ciseau (augmentation des charges supérieures à l'augmentation des recettes), nous avons voté l'augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe sur le foncier non bâti de 3,5%. Le produit des impôts fiscaux à La Roche Maurice restera néanmoins en-dessous des communes comparables de la Communauté de Communes.

Enfin, concernant les investissements, nous devons les limiter, voire les différer. Nous poursuivrons les travaux de rénovation de l'église pour lesquelles nous avons 80% de subvention avec l'Etat, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Départemental. Nous engagerons également la maison du patrimoine pour laquelle nous avons déjà obtenu tous les accords de subvention (80% également).

C'est l'orientation choisie pour la construction de notre budget.

Laurence FORTIN

Etat civil

Mariages

Benoît CHELVEDER et Brigitte BOENNEC, mariés le 4 avril 2015, 17 Lez Goarem
Dominique BRONNEC et Véronique ABHERVE, mariés le 4 avril 2015, 15 le Clos Neuf
David REMEUR et Sandra LE GALL, mariés le 18 avril 2015, 8 lotissement de Kerhuel

Naissances

Owen JEANSON NEVEU, né le 21 janvier 2015, 5 Vieille route de Landerneau
Nino GUENGANT TANGUY, né le 10 février 2015, 25 rue du Morbic
Chloé LE GOFF, née le 25 mars 2015, 12 Pesmarc'h
Lilian MODOLO, né le 19 avril 2015, 11 Vieille route de Landerneau
Raphaël LEON, né le 20 avril 2015, 18 bis rue de l'Elorn

Décès

Andrée CHAPALAIN, décédée le 7 mars 2015, 66 ans, domiciliée Gorréquer
Alexandrine SANQUER, décédée le 16 avril 2015, 85 ans, domiciliée à Kerlys
Louis MERLET, décédé le 18 avril 2015, 75 ans, domicilié 20 Lez Elorn

Informations municipales

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

Absents ayant donné procuration :
Valérie FAVE, Armelle FUR
Absents : Nathalie AYISSI JEZEQUEL
excusée.
Secrétaire de séance : Noël FOREST

Le procès-verbal du 18 décembre 2014 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité

I – Programme LOCAL DE L'HABITAT 2015-2020 : avis sur le projet de la communauté de communes du pays de landerneau daoulas

Par délibération en date du 11 décembre 2014, la Communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2015-2020. Conformément à l'article L302-2 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH arrêté par le conseil de Communauté doit être transmis pour avis à chaque commune membre de la Communauté et à l'organe chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le Maire présente le projet de PLH au Conseil Municipal. 6 orientations sont définies dans ce plan :

1. Conforter l'attractivité résidentielle de la Communauté de communes du pays de Landerneau/Daoulas :

Définir une répartition équilibrée du développement à l'échelle du territoire
Favoriser l'accession à la propriété à coût abordable
Faire de la qualité des opérations d'habitat un facteur d'attractivité

2. Poursuivre l'amélioration du parc privé existant et assurer les conditions du bien-être dans le logement
Poursuivre les aides engagées dans le cadre de l'OPAH actuelle
Mener des actions en complément de l'OPAH actuelle
Consolider le dispositif d'accompagnement des accédants dans le parc privé existant

3. Adapter l'offre sociale aux besoins et améliorer le parc social existant
Poursuivre le développement du parc locatif social en tenant compte de l'équilibre du territoire et des ressources des demandeurs
Développer la production de logements sociaux par le biais du renouvellement urbain
Requalifier le parc social existant tout en maintenant les niveaux de loyers

4. Développer une stratégie foncière au service des objectifs communs
Développer les acquisitions et les réserves foncières des collectivités
Mobiliser le potentiel de renouvellement urbain
Apporter un appui technique à l'élaboration d'une stratégie foncière

5. Améliorer la réponse aux publics spécifiques
Conforter l'offre pour les personnes en situation de précarité et en difficultés sociales
Adapter l'habitat à une population vieillissante et à la perte de mobilité
Développer l'offre répondant aux besoins des jeunes
Mieux répondre aux besoins des gens du voyage

6. Renforcer la gouvernance du PLH
Piloter et évaluer la politique locale de l'habitat
Renforcer les partenariats avec les communes et les organismes HLM
Apporter un soutien aux communes en terme d'habitat et d'urbanisme
Assurer la mise en œuvre du PLH en renforçant les moyens humains du service habitat de la CCPLD

Le maire précise que le projet 2015-2020 prévoit 300 nouvelles résidences par an sur l'ensemble du territoire, dont 10 pour LA ROCHE. L'étude menée a démontré qu'il y avait une forte consommation du foncier. Le projet réserve 15% d'habitations au parc social.

Après quelques échanges sur le sujet, le Conseil Municipal de LA ROCHE-

MAURICE, émet un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLH présenté.

II – RENOVATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'EGLISE : autorisation de signer l'offre la plus intéressante

Le Maire informe le Conseil Municipal que la rénovation de l'installation électrique de l'église ne fait pas partie du marché de rénovation en cours. Considérant la vétusté de l'installation et la mauvaise qualité de l'éclairage, il a été décidé de profiter du chantier actuel pour rénover l'électricité et une consultation a été lancée sur le site de l'AMF. Les offres seront acceptées jusqu'au 30 janvier 2015, 12 heures. La commission en charge des bâtiments sera chargée de procéder à l'examen des propositions. L'offre sera jugée en fonction du prix pour 40% et en fonction de la valeur technique pour 60%. Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le devis qui aura obtenu le meilleur classement lors de l'analyse des offres.

Accord unanime du conseil municipal.

III – Maison du Tourisme et du patrimoine

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que La commune de LA ROCHE MAURICE avait fait l'acquisition en 2009 d'une maison d'habitation située au pied du Château Roch Morvan afin de la transformer en maison du tourisme et du patrimoine.

Le projet prévoyait la déconstruction de la maison d'habitation et la construction d'une maison du tourisme pour y accueillir les touristes mais aussi pour y abriter des expositions, des projections de films sur les fouilles du château, l'histoire etc... Lors de l'instruction, le dossier s'était heurté à plusieurs contraintes, notamment en matière d'urbanisme, d'accessibilité et de budget. Le projet est bloqué depuis 2013.

Rassemblés autour d'une table, le Maire et les différents partenaires (Conseil Général, Communauté de communes...) ont émis un avis unanime pour relancer le projet en tenant compte des contraintes. La maison d'accueil sera plus petite, sur un seul niveau. Le programme intégrera la rénovation des toilettes publiques.

L'architecte présentera une nouvelle esquisse dans les prochaines semaines.

La Maire demande au Conseil Municipal :

1. d'adopter l'opération,
2. de l'autoriser à demander un financement complémentaire auprès du Préfet, à savoir la D.E.T.R. 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Accord unanime.

IV – COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Vie associative : Les élus ont rencontré les présidents d'associations pour échanger sur les critères d'attribution des subventions. 12 orientations ont été retenues. Une réunion de la commission municipale se réunira prochainement pour arrêter les critères.

Animation jeunesse : Une rencontre a eu lieu avec le Président du SIPP. Le déménagement du local jeunes est prévu durant les vacances de février.

Voirie : Un groupe de travail se penche sur l'organisation à mettre en place lors des inondations. Et notamment dans l'information à donner en amont aux riverains et dans la prise en charge des sinistrés.

Sécurité : La Commission de travaux se rendra sur le bourg le 31 janvier à 14h pour les aménagements de sécurité. La population est invitée à se joindre aux élus pour échanger sur le sujet.

V – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Souscription populaire : La vente de crêpes, organisée par l'association Château et Patrimoine est en cours. Plus de 350 douzaines de crêpes ont été commandées. C'est un réel succès.

Près de 18 000€ de dons sont enregistrés depuis le début de la souscription. Ce montant ne tient pas compte du bénéfice qui sera généré par la vente de crêpes.

Un concert avec Cécile CORBEL, harpiste, est prévu début août à l'église ST THOMAS de LANDERNEAU. D'autres manifestations se dérouleront dans le courant de l'année.

Cantine scolaire : Devant le nombre important d'enfants en maternelle, deux services de restauration seront mis en place à la cantine. La semaine précédant les vacances de février sera une semaine d'essai pour bien caler l'organisation.

Marché de restauration : 4 sociétés ont répondu à l'appel d'offres. L'analyse des offres se déroulera lundi soir. Le nouveau contrat débutera après les vacances de février.

Maison médicale : Les devis d'électricité, de menuiserie et de faux plafond ont été comparés. Les travaux devraient démarrer sans tarder.

Fuites d'eau au local de Kermeur : L'entreprise qui a effectué les travaux s'est déplacée dans le cadre de la garantie décennale. Des travaux d'étanchéité sont à prévoir.

Atelier communal : Le maire attend le projet du service technique sur l'aménagement de l'atelier de Ker-Huel. A suivre.

VI – Questions et délibérations diverses

1° Admission en non valeur : Une somme de 192,21€, correspondant à des impayés de cantine/garderie, figure dans la liste des produits irrécouvrables en trésorerie de Landerneau.

Il est demandé au conseil de l'admettre en non valeur, c'est-à-dire de cesser les poursuites et d'endosser la perte. Accord unanime du conseil municipal. Des crédits budgétaires seront à prévoir au compte 6541 pour permettre l'émission d'un mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

Absents ayant donné procuration :
Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Jérémy PERSON, Jonathan LIZIARD
Secrétaire de séance : Armelle FUR

Le procès-verbal du 29 janvier 2015 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et

en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres

de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du percepteur.

Après délibération, il est adopté à l'unanimité.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 dont les résultats sont les

suivants :

- La Section de Fonctionnement s'élève en dépenses à 1 086 499,99 €, en recettes à 1 267 820,23 € y compris l'excédent reporté de 50 774,77€
- La Section d'Investissement s'élève en dépenses à 508 313,82 € y compris le déficit reporté de 220 030,71 € et en recettes à 371 530,93 €.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 dégage un excédent de Fonctionnement de 181 320,24 € et un besoin de financement en investissement de 136 782,89 €.

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire propose d'affecter les résultats 2014 comme suit :

- 136 782,89€ au compte 1068 (recettes d'investissement) pour couvrir le déficit d'investissement.
- le solde 44 537,35 € restant disponible au compte 002 (recettes de fonctionnement).
- Le déficit d'investissement reste au compte 001 (Dépenses) Solde d'exécution de la section

d'investissement pour 136 782,89€. Accord unanime du Conseil Municipal.

IV- LE BUDGET

Voir le "Zoom sur le budget" page 8

V – QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES

Emprunt église : Le 2 juillet 2014, le Conseil Municipal s'était prononcé pour la souscription d'un emprunt court terme de 320 000€ afin de financer les travaux de l'église, dans l'attente du versement des subventions. Les travaux ayant démarré en fin d'année, il n'a pas été nécessaire de réaliser cet emprunt. Aujourd'hui, les travaux sont bien avancés et la trésorerie commence à manquer.

La délibération du 2 juillet 2014 étant devenue caduque, il y a lieu de se prononcer à nouveau pour cet emprunt, aux conditions légèrement plus avantageuses (Index de référence : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.032 ; taux d'intérêt annuel 2,182% l'an. Durée : 24 mois).

Accord unanime du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

Enquête DANISCO : Une enquête publique concernant la demande d'extension du plan d'épandage des boues biologiques, et de l'Algiflor, de la Sté DANISCO, située à LA FOREST-LANDERNEAU, s'est déroulée du 2 février au 4 mars 2015. Plusieurs communes environnantes, dont LA ROCHE MAURICE, sont concernées par l'épandage des boues. Quelques parcelles sur le territoire communal recevront ces apports. Le dossier d'enquête était consultable au secrétariat de mairie durant la période d'enquête. Aucune personne ne s'est présentée pour la consultation.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le dossier. Avis favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 22h20.

La mairie vous informe

BRUITS DE VOISINAGE, extrait de l'arrêté préfectoral n° 0244 du 1.03.2012 portant réglementation des bruits de voisinage

Article 19 : concernant les activités de bricolage et de jardinage, les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article 21 : De même, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens y compris en chenil, sont tenus de prendre toute précaution de nature à ne pas importuner le voisinage. A cette fin, l'emploi de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée, et intempestive, doit, le cas échéant, être employé par le maître.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DECHETTERIE St ELOI / PLOUEDERN

Du 1er mars au 31 octobre, elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Tél : 02.98.85.19.50

Recensement du jeune citoyen

Les jeunes nés en mai, juin, 1999 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le 31 du mois de leur naissance. Se munir du livret de famille.

L'attestation qui sera délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours et permis de conduire.

C.C.A.S.

Le CCAS de la commune vous informe que la Croix Rouge Française, unité locale de Landerneau, organise des visites de courtoisie auprès des personnes âgées et/ou isolées.

Service gratuit, pour maintenir le lien social, l'autonomie en luttant contre le processus d'isolement. Contact : ul.landerneau@croix-rouge.fr / tél. 07.80.41.24.29 ou 06.06.48.10.79

REMRORQUE COMMUNALE

La mairie rappelle que la remorque communale ne peut être mise à la disposition des particuliers qu'une fois par an. Il est précisé qu'il ne s'agit en aucun cas d'une obligation de la commune, mais d'un service rendu gracieusement aux habitants de LA ROCHE.

La pose de la remorque n'est pas prioritaire par rapport au reste du travail de l'équipe technique.

Il est également souhaitable que le demandeur soit présent le jour de la pose.



Syndicat de bassin de l'Elorn

Nouvelles Mesures Agro-environnementales (MAEc) 2015 à destination des

agriculteurs :

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn a été retenu pour porter les nouvelles mesures MAEc, sur les 42 communes du SAGE de l'Elorn.

Ces mesures à destination des agriculteurs, sont à engager avant le 9 juin 2015 (date de la PAC 2015).

Plusieurs types de MAEc sont proposés :

- Soutien à un Système "herbager",
- Aide à l'extensification (sur culture, sur prairies permanentes),
- Aide à la lutte contre la déprise,
- Aide à la gestion des zones humides.

Pour toutes informations, contactez le Syndicat de Bassin de l'Elorn : Claire Amil (animatrice "Agricole" : 07 78 88 77 33) ou Annaïg Postec (animatrice "Espaces naturels : 06 01 22 28 07) ou tél fixe : 02 98 25 93 51

ou par mail :

natura2000.syndicatelorn@wanadoo.fr



VISITES ENERGIE GRATUITES

Des difficultés à régler les factures ou à vous chauffer ?

Sollicitez une visite Eau Energie à domicile : analyse des factures, du bâti, de l'isolation, du chauffage. Conseils d'économies d'énergie, informations sur les aides financières et travaux. La visite eau-énergie est destinée aux ménages éligibles au fonds de solidarité pour le logement (FSL) qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants.

Informations auprès de votre CDAS de Landerneau au 02 98 85 35 33 ou d'ENER'GENCE, l'agence de la maîtrise de l'énergie et du climat du pays de Brest au 0298331514.

Contrôle gratuit des extincteurs

Le conseil d'administration de la caisse locale Landerneau Bro Elorn organise une action de prévention et de sécurité ouverte à tous.

Dans le cadre de la prévention, la caisse locale Groupama «Landerneau Bro Elorn» organise un contrôle gratuit des extincteurs, le mardi 9 juin, de 9 h à 12 h, à La Martyre (salle des jeunes, Maison du Plateau) et de 14 h à 17 h, à Saint-Divy (allée de boules couverte). Cette opération ponctuelle s'adresse à tous, sociétaire et non sociétaire à Groupama. Possibilité de s'équiper en recharges ou en extincteurs, une facture sera établie pour tout achat.

URBANISME

Quels travaux nécessitent une autorisation ? Selon l'importance des travaux, la nature des travaux, vous devez déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable.

**Si vous vous situez en zone Urbaine au PLU, une déclaration préalable suffit jusqu'à 40 m² à la seule condition que la construction soit dans le prolongement de l'existant*

Type de travaux	Type de dossier à déposer (nombre d'exemplaires)
Maison neuve	Permis de construire
Garage ou dépendance :	
- Surface plancher comprise entre 5 et 20 m ²	Déclaration préalable (5)
- Surface nouvelle de plus de 20 m ² *	Permis de construire * (5)
- En dessous de 5m ²	Aucune formalité à accomplir
Travaux sur construction existante :	
- Ravalement	Déclaration préalable (4)
- Bardage	Déclaration préalable (4)
- Réfection de toiture	Déclaration préalable (4)
- Installation de panneaux photovoltaïques	Déclaration préalable (4)
- Création fenêtre de toit (type vélux)	Déclaration préalable (4)
- Ouverture d'une fenêtre, baie coulissante, porte	Déclaration préalable (4)
- Pose d'un conduit de poêle sur pignon de maison	Déclaration préalable (4)
- Terrasse sur pilotis	Déclaration préalable si moins 20 m ² (PC si supérieure à 20m ²) (4)
Création d'un mur ou clôture	Déclaration préalable (2)
Division foncière	Déclaration préalable (4)

Zoom sur

Le budget de la commune

QU'EST-CE QUE LE BUDGET ?

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, les recettes et dépenses de la collectivité pour une année. Il s'agit d'une présentation comptable des dépenses de manière limitative et des recettes de manière évaluative. Il est bien sûr présenté équilibré.

La Commission des Finances

Sous la présidence de Mme le maire, Laurence Fortin, la commission est formée des 5 adjoints et des conseillers municipaux : Nathalie AYISSI, Erwan COLLEC, Sandrine GONTHIER et Jérémy PERSON.

La commission étudie les incidences financières de l'ensemble des projets municipaux (coûts, sources de financement, emprunts...).

Elle établit en étroite collaboration avec le Maire le budget communal qui sera soumis au vote du Conseil municipal.

Le budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des trois grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

Section de Fonctionnement

CHAPITRES	BP 2014 + DM *	PROPOSITIONS 2015
011-Charges à caractère général	316 500.00 €	298 618.00 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	504 250.00 €	515 000.00 €
014-Atténuations de produits	42 800.00 €	42 600.00 €
023-Virement à la section d'investissement	149 845.00 €	176 798.00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	9 098.00 €	9 098.00 €
65-Autres charges de gestion courante	136 600.00 €	117 893.00 €
66-Charges financières	86 900.00 €	80 700.00 €
022-Dépenses imprévue	0.00 €	1 926.00 €
67-Charges exceptionnelles	431.00 €	300.00 €
Total DEPENSES	1 246 424.00 €	1 242 933.00 €
002-Résultat de fonctionnement reporté	50 774.00 €	44 537.35 €
013-Atténuations de charges	12 250.00 €	11 000.00 €
70-Produits des services, et ventes divers	95 200.00 €	100 899.65 €
73-Impôts et taxes	570 000.00 €	598 592.00 €
74-Dotations, subventions et participations	489 200.00 €	457 504.00 €
75-Autres produits de gestion courante	29 000.00 €	30 400.00 €
Total RECETTES	1 246 424.00 €	1 242 933.00 €

* BP : Budget Primitif / DM : Délibération Modificative

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Section d'investissement

Chapitres	BP 2014 + DM	REPORTS + PROPOSITIONS 2015
001-Solde d'exécution de la section investis.	220 030.71 €	136 783.00 €
13-Subventions d'investissement	331.00 €	23.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	133 054.00 €	132 200.00 €
20-Immobilisations incorporelles	18 174.00 €	15 000.00 €
21-Immobilisations corporelles	20 089.00 €	9 986.00 €
23-Immobilisations en cours	910 231.00 €	1 230 398.00 €
Total dépenses	1 301 909.71 €	1 524 390.00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	149 845.00 €	176 798.00 €
024-Produits de cessions	60 899.00 €	100 000.00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 098.00 €	9 098.00 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	254 144.71 €	166 087.00 €
13-Subventions d'investissement	585 800.75 €	783 407.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	242 122.25 €	289 000.00 €
Total recettes	1 301 909.71 €	1 524 390.00 €

Concernant le chapitre 23 « immobilisations en cours », on retrouve la 2ème tranche de travaux de l'église et la maison du tourisme, pour laquelle il est attendu un financement à hauteur de 80%. Ce dernier investissement permettra de rendre accessible le site aux personnes à mobilité réduite et de poursuivre les fouilles et la valorisation du site.

L'aménagement de l'atelier communal à Kerhuel, l'aménagement de cabinets infirmiers dans l'ancienne école maternelle et des travaux de rénovation à la salle de sports sont également inscrits dans ce budget.

En immobilisations corporelles, un budget de près de 10 000 € est prévu, pour l'achat de matériel informatique, de matériel de voirie, et notamment l'achat d'une pompe à eau sur remorque.

Et enfin, 18 100 € sont réservés à la voirie.

A noter côté "recettes" que la souscription populaire pour l'église a permis de recueillir près de 20 000€ de dons et a ouvert des droits au programme « skoaz ouz skoaz » du Conseil Régional, soit 15 000€ par tranche de travaux.

Fiscalité locale

Les impôts locaux constituent une partie des ressources de la commune dans la mesure où une partie seulement de ces taxes lui revient. En effet, celles-ci sont réparties entre les différentes collectivités locales - Commune, Département, Région où réside le contribuable -, en fonction de leurs compétences et de leurs besoins financiers. Les ressources fiscales des communes, sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, sur le non bâti.

Après un travail en commission des finances le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 3.5% pour l'année 2015. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé favorablement pour cette augmentation. Les taux seront les suivants :

- Taxe d'habitation 13,40%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 20,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 28,80 %

La seule fiscalité locale ne suffirait pas à compenser les coûts des services et des investissements d'une commune.

Les recettes diverses proviennent des ressources issues des contributions des usagers à certains services municipaux, comme la garderie ou la cantine.... mais aussi des subventions et dotations de l'Etat (fonctionnement et investissement). Le Département, la Région, l'Etat cofinancent les budgets des communes.

Et enfin, afin de pouvoir investir au-delà de sa capacité annuelle d'autofinancement, la commune, comme les ménages, a recours à l'emprunt.

Le canton de PLOUDIRY : 225 années d'histoire



François MARC

Les élections départementales de mars 2015 font appel à un nouveau découpage cantonal. Les électeurs des sept communes du canton de PLOUDIRY vont être rattachés à trois nouveaux cantons de 32 000 habitants chacun. Ainsi en a-t-il été décidé dans une nouvelle Loi.

Mais de quand date « notre » canton de PLOUDIRY ?

Ce territoire comme les autres « vieux » cantons français émane des décisions prises au moment de la Révolution française, il y a 225 ans...

C'est en effet à la fin de l'année 1789 que les députés de l'Assemblée nationale constituante décidèrent «une nouvelle division du royaume de France en départements». L'ancienne Bretagne historique fut ainsi divisée en cinq nouvelles unités.

Après des jours et des jours de discussion, les députés bretons réunis en assemblée privée appelèrent le département le plus à l'ouest « Basse Bretagne » puis quelques semaines plus tard, s'inspirèrent de l'appellation du « Cap Finistère » en Espagne pour choisir définitivement « Finis Terrae » (en latin) qu'un scribe mal inspiré traduisit par Finistère (au lieu de Finisterre).

En même temps que les départements, on institua les districts et les cantons (80). Chaque canton comprenait 2 à 6 communes.

Le nouveau découpage se vit attribuer force de loi par le Roi le 4 mars 1790. Le canton de PLOUDIRY était né !

Se posa alors la question du choix du chef lieu du département : un débat très vif opposa durant des mois les partisans de LANDERNEAU et ceux qui préféraient la ville de QUIMPER. Dans son ouvrage sur l'histoire du Conseil général, Claude FAGNEN, ancien Directeur des Archives Départementales du Finistère, se plaît à souligner que l'un des arguments majeurs des pro-QUIMPER étaient de dire : « le Léon est un pays riche, favorisé par la nature, et il paraît cent fois préférable de faire venir les riches habitants d'un pays pauvre plutôt que de forcer les pauvres cornouaillais à

se rendre dans le riche et enviable Léon pour leurs diverses démarches... ». Pour leur part, « les partisans de LANDERNEAU insistaient sur les dangers (sans qu'on sache lesquels !) du voyage jusque sur les bords de l'Odet »...

Les finistériens se montrant incapables de trancher, la question vint à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale le 20 août 1790. Et c'est un député de PARIS (l'Abbé BERNADIER, né à LOCMARIA près de QUIMPER) qui se révéla le plus convaincant en faveur du choix de QUIMPER et ceci avec le soutien actif de ROBESPIERRE et de Camille DESMOULINS.

Quant aux conseillers généraux, ils furent dans une première période nommés par le Pouvoir... Ce n'est qu'à partir de 1871 que l'on institua un scrutin au suffrage universel permettant d'élire les conseillers généraux pour six ans au scrutin uninominal à deux tours.

En 2015, on peut donc considérer que le canton «révolutionnaire» de PLOUDIRY va s'effacer après 225 années d'existence et 144 années de désignation du conseiller général au suffrage universel.

Voici la liste des conseillers généraux depuis 1871 (source : archives départementales / Claude FAGNEN)

1871 : DE L'ESTANG DU RUSQUEC François (père), né en 1820 – propriétaire – Maire de TREFLEVENEZ – Président du Comice agricole de PLOUDIRY. Réactionnaire
1897 : DE L'ESTANG DU RUSQUEC Hilarion (fils), propriétaire – Maire de TREFLEVENEZ (1898-1907). Réactionnaire
1901 : LE ROUX Yves, né en 1852 – cultivateur, juge de paix à SIZUN – Maire de LA MARTYRE. Républicain modéré
1907 : DAVID Jean Marie, né le 27 février 1855 – propriétaire, notaire – Maire de PLOUDIRY (1896 - 1913). Républicain progressiste
1914 : BOUCHER Joseph, Louis, Marie, né en 1879 – négociant . Conservateur
1922 : BOUCHER Marcel, né le 9 octobre 1896– négociant - Vice Président du conseil général (1947-1949) – Croix de guerre, Officier du Mérite agricole. Républicain libéral
1958 : ABEGUILE Pierre, né en 1922 – agriculteur – Maire de LA MARTYRE – Croix de guerre 39-45, Chevalier de la Légion d'honneur. Centre des démocrates sociaux
1988 : MARC François, né le 19 mars 1950 – professeur d'université – Maire de LA ROCHE MAURICE (1983-2001), Vice Président du Conseil général (1998-2011), Sénateur. Parti socialiste

Les associations communiquent



L'année avance et les actions menées par l'équipe de l'APE continuent pour permettre le financement des projets et sorties scolaires des enfants.

Un repas chinois à emporter fut proposé en février et la chasse aux oeufs en avril.

C'est sous le soleil et dans la bonne humeur que l'APE a organisé sa première chasse aux oeufs le week-end de pâques !

Nous tenons à remercier tous les parents et les enfants qui sont venus nombreux afin que cette première édition soit un succès. Tout cela a pu se faire grâce à une parfaite

APE

collaboration avec Madame le Maire, la municipalité, le personnel communal, l'équipe des TAP et toutes les bonnes volontés. La chasse aux oeufs s'est déroulée dans les vergers « Le pépin et la plume » mis à la disposition de notre équipe.

Grâce aux différentes actions menées, nous avons pu offrir un lapin à la classe de MS/GS et des rollers aux primaires.

Nous continuons chaque premier samedi matin du mois les collectes de journaux à la salle omnisports .

Vous trouverez ci-après les dates des prochaines manifestations : vente de muguet : opération pizzas : le 29 mai et kermesse : le 21 juin.



www.jumelagelarochemaurice.fr

Comité de Jumelage

LE JUMELAGE DE LA ROCHE MAURICE fête ses "20 ans" !

Les familles anglaises arriveront le 22 mai au soir et repartiront le 25 mai au matin.

Le samedi une journée "rallye" aura lieu dans le centre de la ville de Morlaix. En fin de journée à 19h : Soirée sous le thème "gwen a du". Venez tous habillés en noir et blanc ! Toutes les familles se retrouveront dans la salle roch morvan pour un pique nique en commun suivi d'une soirée dansante avec animateur, et projection de photos. Les rochois et les personnes qui le souhaitent sont invités à apporter leur

pique-nique et partager cette soirée avec les membres du jumelage.

La journée du dimanche se passera en famille et le soir, pour fêter dignement les 20 ans les adhérents du jumelage accompagnés de leurs familles anglaises se retrouveront au Restaurant de l'Auberge du vieux Chateau à la Roche Maurice.

Départ des familles anglaises le lundi 25 mai en fin de matinée.

Retrouvez toutes les informations sur le Jumelage sur le Site internet : www.jumelagelarochemaurice.fr



C'est par une belle matinée ensoleillée que les enfants et les assistantes maternelles de l'association ont participé à la traditionnelle Chasse aux oeufs. Munis de leurs petits paniers, les enfants ont pu trouver le long du Morbic les chocolats tant convoités. La récolte fructueuse enchantait les



1 2 3 Soleil

bambins et tout le monde repartit avec des paniers bien garnis.

Quelques semaines plus tôt, à l'occasion du Mardi Gras , les enfants costumés avaient défilé dans les rues de la commune.





La Roche Sports Nature

La Roche Sports Nature organise le Dimanche 31 mai 2015 sa 2ème édition du Trail de l'Elorn.

3 parcours dans la vallée du Morbic, la vallée des cerfs, la vallée perdue et la vallée de l'Elorn :

- 28 km départ 9H
- 18 km départ 9H15
- 10 km 9H30

Inscription 6 € sur le site Yanoo.net ou 8€ sur place, muni d'un certificat médical « mention apte à la course à pieds en compétition » de moins d'un an.

Ouvert à partir de 16 ans



Elorn Loisirs Gymnastique

Le printemps est arrivé et les habitués fréquentent toujours assidûment la salle de sports, poursuivant leurs efforts pour se maintenir en forme. Et ça marche ! Y compris pour les deux nouvelles séances organisées cette saison.

Le deuxième cours de gym d'entretien, tant réclamé et proposé cette année le jeudi matin remporte un franc succès auprès de la très dynamique équipe qui se retrouve chaque semaine avec le même enthousiasme.

Quant aux plus jeunes qui ont démarré la saison un peu plus tard, elles sont très impatientes, le samedi après midi, de retrouver Anne, l'animatrice qui leur a transmis sa passion de la zumba.

En prévision de la saison prochaine nous vous inviterons tous à une après-midi découverte de nos diverses séances. La date vous sera communiquée par la presse et sur notre blog gym.laroche.blogspot.com/.

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante : gym.laroche@gmail.com, vos remarques, questions et suggestions nous intéressent ; elles nous aideront certainement à préparer la rentrée de manière à satisfaire le plus grand nombre.

Si vous souhaitez nous rejoindre en septembre, pensez à vous renseigner et à vous inscrire dès le mois de juin. Nous aimerions notamment étoffer le groupe des jeunes et ainsi proposer deux cours distincts (2 tranches d'âge).



USR Tennis

Sous la houlette des fidèles éducateurs Jean Marc PORTANGUEN et Roland FUR (assistés de Jean François PERROT et Lionel BIZIEN), les jeunes pousses rochoises se retrouvent tous les samedis matin avec enthousiasme pour apprendre les rudiments du tennis.

La bonne humeur et les valeurs sportives sont de mises et les progrès se font rapidement sentir depuis le début de saison.

Chez les seniors la saison se termine par le maintien de toutes les équipes dans leurs divisions. A noter les bons comportements de l'équipe féminine et l'équipe 3 masculine qui ratent de peu la montée en division supérieure.

Prochaines dates de l'association :

Le 30 mai prochain auront lieu les finales du tournoi interne ainsi que l'assemblée générale.

Le loto de l'USR Tennis se fera le 13 juin.

Si vous êtes intéressés par la pratique du tennis, venez nous rejoindre.

(Contact : usrochoisetennis@gmail.com)



Reprise des fouilles sur le petit château

Au cours de l'été, une nouvelle équipe de bénévoles sera à nouveau à pied d'œuvre sous la direction de Ronan PERENNEC, archéologue départemental, pour continuer les fouilles sur le « petit château ».

Installation du point d'accueil et d'information touristique 2015

Le point I sera installé cette année dans la maison Cadiou-Loaëc située près de la mairie, gracieusement mise à la disposition de la Municipalité par Edith et Jean Loaëc pour la saison d'été. Il sera tenu, comme les années précédentes, par les jeunes recrutés et employés par le service Tourisme de la Communauté de communes. Il sera ouvert tous les jours au cours des mois de juillet et août de 10h à 18 h.

Tous les jours à 15h, il y aura une visite guidée du Château.

Dans l'ossuaire, les guides de la SPREV présenteront une exposition sur le grand vitrail de l'église et commenteront un montage photos sur le déroulement du chantier de restauration de l'église.

Aménagement d'un jardin médiéval en bas du château

Avec l'aide des vanniers : Yvette et Jean Martin, qui ont tressé les plessis d'osier, des bénévoles de l'association, et des employés municipaux, deux premiers carrés de jardin médiéval ont été aménagés sur le chemin de ronde en bas du château.



Les plantes ont été choisies et fournies par les jardiniers de

l'abbaye de Daoulas, la signalétique sur ardoises a été réalisée par les enfants du Centre de loisirs de La Roche. Une trentaine de plantes sont ainsi présentées, avec leurs noms



en français et en breton. Les visiteurs et promeneurs pourront ainsi découvrir les vertus et les propriétés de plantes souvent oubliées ou le plus souvent méconnues.

Espérons que cet aménagement sera apprécié et respecté par tous (y compris par les chiens sous le regard de leurs heureux maîtres).

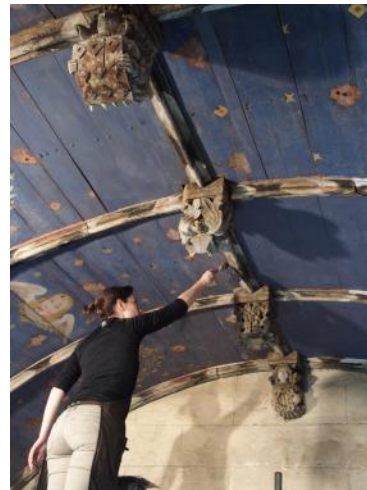
Concours de DESSINS pour enfants

A l'occasion des 150 ans de l'arrivée du train (à vapeur) à la Roche, les enfants sont invités à commémorer cet événement selon leur inspiration par un ou plusieurs dessins sur le thème de l'arrivée du train.

Ils pourront le faire dans le cadre des TAP et les dessins seront ensuite exposés le 5 septembre lors du forum des associations.

Chantier de la restauration de l'église

La première tranche du chantier se déroule selon le calendrier



prévu. Après les maçons, les charpentiers et les couvreurs, les peintres sont à l'œuvre, du haut des impressionnants échafaudages, pour redonner tout son éclat et ses couleurs primitives à la voûte de la nef.

La mobilisation autour de la souscription populaire se poursuit, après la vente de crêpes qui a connu un vif succès, un concert avec Cécile CORBEL artiste bien connue et marraine de la fondation régionale du Patrimoine, est prévu pour le 8 août PROCHAIN à L'église St Thomas de Landerneau.



Une équipe féminine U13 à l'USR ?

L'USR envisage de créer une équipe féminines U13 (filles nées en 2003 et 2004) pour la saison 2015/2015.

USR Foot

Aussi le club est est à la recherche de filles intéressées par la pratique du football. Pour tout renseignement, veuillez prendre contact à l'adresse suivante : jeunes@usrfoot.org
Site du club : www.usrfoot.org

1865 -2015 Les 150 ans de l'arrivée du Train à La Roche

L'arrivée du train Le 26 avril 1865 a changé profondément la vie quotidienne des Rochois . La nouvelle voie de chemin de fer qui a été aménagée le long de l'Elorn traverse de manière bien visible la commune d'Est en Ouest...

Les habitants du Bas-Bourg de l'époque, rochois au sud de l'Elorn, et plouénéventériens au nord, ont dû s'habituer aux sifflets et lâchers de vapeur des locomotives. Ce fut auparavant, on peut l'imaginer, un vaste chantier nécessitant des centaines, voire des milliers d'ouvriers et d'innombrables attelages et charrois , ainsi que plusieurs ouvrages d'art , et aménagement des passages à niveau.

Lors du premier passage du train il n'y avait qu'une seule voie. Ce n'est qu'en 1889 que la 2ème voie permettant la circulation des trains dans les 2 sens fut opérationnelle.

On peut aussi supputer toutes les tractations et les opérations foncières qu'il a fallu mettre en œuvre dès que le projet fut lancé. Le Conseil de Fabrique d'alors, gérant la Paroisse, fut amené à vendre plusieurs terrains qu'il possédait le long de l'Elorn et nécessaires à la création des voies.

Cette opération fut une aubaine car elle lui permit alors de renflouer sa trésorerie, pour effectuer divers travaux à l'église, et surtout construire l'actuelle sacristie pour remplacer l'auvent, attendant à l'église, qui en tenait lieu .

Il n'y avait au départ qu'un passage à niveau au Bas Bourg Les usagers devaient se rendre à Landerneau ou Landivisiau pour prendre le train Ce qui a amené les municipalités de La Roche et des communes voisines, à réclamer un arrêt supplémentaire, PONT-CHRIST était en concurrence avec le bas bourg de LA ROCHE.

Ce fut La ROCHE qui fut choisie, et une salle d'accueil pour les voyageurs fut accolée à la maison de la garde barrières.

Ces bâtiments furent démolis à l'occasion des travaux d'électrification de la voie en 1989.

Le passage du train à La Roche inspira les créateurs de Lithographies 2 d'entre elles sont désormais célèbres : une, non signée, reproduite en noir et blanc, avec les ruines du Château en arrière-plan (voir ci-dessous), et une autre en couleurs exposée dans la salle de la mairie, de Julien LACAZE, bien connu des amateurs de lithos, qui répondant à un appel d'offre publicitaire de la compagnie des chemins de fer de l'Etat en 1920, choisit d'illustrer le passage du train à La Roche pour faire la promotion des voyages touristiques.



Vers 1950 onze omnibus s'arrêtaient encore à La Roche : 6 en direction de Brest et 5 en direction de Morlaix. L'omnibus de 6h30 du matin transportait jusqu'à 90 ouvriers en direction de L'arsenal de Brest et de la " Pyrotechnie" du Relecq-Kerhuon.

JYC Château et Patrimoine rochois . Sources : Archives Départementales, André Croguennec, ancien rochois.

On peut retrouver l'histoire de l'arrivée du train dans une publication de l'Association Dourdon réalisée en 2001 sous le Titre " De la vapeur au TGV dans le Pays de Landerneau Daoulas" disponible en Librairie.